RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABI BROTHERS

Société Par Actions Simplifiée
Au Capital de 1000 €
Siège social :
65 Bis rue de Strasbourg-93200 Saint Denis

PROCES – VERBAL DE L 'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance :

*** Monsieur KIRUBAKARAN Ehambaram** Né le [redacted] à JAFFNA (SRI-LANKA), De nationalité [redacted] Demeurant [redacted] d'Alsace [redacted]

*** Madame VANNIASINGAM ép. KIRUBAKARAN Vaikai,** Née le [redacted] nationalité [redacted] Demeurant [redacted]

***Monsieur KIRUBAKARAN Ehambaram** Président de la **SAS ABI BROTHERS,** Président la séance
Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du gérant,
- Le texte des résolutions proposé.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de Quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité

[redacted]

K E

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant

1/ Transfert de siège social

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion
Personne ne Demandant la parole le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve ledit rapport et décide :

Transfert du siège social à compter du 24/09/2024

Transfer au 65 Bis rue de Strasbourg -93200 Saint Denis

Changement de l'article 4 des statuts

- Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérante et les associés.

Fait à SAINT DENIS
Le **24/09/2024**

M. KIRUBAKARAN Ehambaram

Lu et approuvée

Lu et approuvé

MmeVANNIASINGAM ép. KIRUBAKARAN Vaikai

Lu et approuvé

Lu et approuvé